

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 24.10.2025

Révision: 24.10.2025

Numéro de version 213.53 (remplace la version 213.52)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Désignation commerciale :** HYDROCHLORIC ACID 31%**autres noms commerciaux :****Numéro d'article :** 1000409301003**UFI:** XGKD-20WP-W00X-9TUG**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pour plus de détails sur les utilisations identifiées conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, voir l'annexe de cette fiche de données de sécurité.

Restrictions d'utilisation :

Ce produit est soumis à des restrictions d'utilisation conformément au RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 ANNEXE XVII (voir section 15).

Utilisations déconseillées

Toute utilisation impliquant la formation d'aérosols, le dégagement de vapeurs (>10 ppm) ou associée à un risque de projections sur les yeux/la peau auquel les travailleurs sont exposés sans protection respiratoire, oculaire ou cutanée.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur :**STOCKMEIER Chemie GmbH & Co.KG, Am Stadtholz 37, DE - 33609 Bielefeld
Tel.: +49 521 / 30 37-0, ehs-bielefeld@stockmeier.deSTOCKMEIER Fluids GmbH & Co. KG, Sanssouci 12, DE – 58802 Balve
Tel.: +49 2375 917 310, fluids@stockmeier.comBASSERMANN Minerals GmbH & Co. KG, Rudolf-Diesel-Straße 42, DE – 68169 Mannheim
Tel.: +49 621 15 01 0, verkauf@bassermann.deSTOCKMEIER CHEMIA Sp. z o. o., ul. Obornicka 277, PL - 60-691 Poznań
Tel.: +48 61 666 10 66, zamowienia@stockmeier.plSTOCKMEIER QUIMICA, S.L.U., Avda. del Baix Llobregat, 3- 5, ES – 08970 Sant Joan Despí (Barcelona)
Tel.: +34 93 506 91 83, tecnico-calidad@stockmeier.esSTOCKMEIER NETHERLANDS B.V., Ridderpoort 5, NL - 2984 BG Ridderkerk
Tel.: +31 180 41 5988, info@stockmeier.nlWigaChem GmbH - Brown-Boveri-Straße 6/1/22 - AT- 2351 Wiener Neudorf
Tel. 00432236/623-40, office@wigachem.at, www.wigachem.atKEMTAN AG, Seewenweg 6, CH – 4153 Reinach
Tel.: +41 61 711 20 20, info@kemtan.chSTOCKMEIER CHEMICALS BELUX SA/NV, Rue de la Station 17, BE – 1300 Limal
Tel.: +32 10 421-320, info@stockmeierchemicalsbelux.comHDS – Chemie Handels GES.M.B.H., Bauernmarkt 24, AT - 1010 Wien
Tel.: +43 15 32 0 999, office@hds-chemie.at

www.stockmeier.com

(suite page 2)

F

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.10.2025

Révision: 24.10.2025

Numéro de version 213.53 (remplace la version 213.52)

Désignation commerciale : HYDROCHLORIC ACID 31%

(suite de la page 1)

Service chargé des renseignements :

Département sécurité du produit, Tel.: 0049 / 521 / 3037-381

E-mail: ehs-bielefeld@stockmeier.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

pour la Belgique: Centre Antipoisons : ligne d'urgence +32 (0) 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

chlorure d'hydrogene

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

En l'état actuel des connaissances, aucune microparticule de polymère synthétique > 0,01% n'est présente.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.10.2025

Révision: 24.10.2025

Numéro de version 213.53 (remplace la version 213.52)

Désignation commerciale : HYDROCHLORIC ACID 31%

(suite de la page 2)

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges**Description :** Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.**Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 7647-01-0 EINECS: 231-595-7 Reg.nr.: 01-2119484862-27	chlorure d'hydrogene Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; STOT SE 3, H335 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: $C \geq 25\%$ Skin Irrit. 2; H315: $10\% \leq C < 25\%$ Eye Dam. 1; H318: $C \geq 25\%$ Eye Irrit. 2; H319: $10\% \leq C < 25\%$ STOT SE 3; $C \geq 10\%$ substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25-50%
--	--	--------

SVHC

Cette préparation ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à une concentration $\geq 0,1\%$ conformément au règlement (CE) 1907/2006, article 57.

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours**Indications générales :**

Autoprotection du secouriste d'urgence

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Si la personne est inconsciente, l'installer et la transporter en position latérale stable.

après inhalation :

Immediately inhalation of Corticosteroid-Aerosol (e.g. Dexamethason)

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures par acide non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables

Retirer immédiatement les vêtements souillés. Laver les parties touchées à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau.

Apport d'air frais.

Indications destinées au médecin :

Aspirer fumée de fortes concentrations peut causer dyspnée (oedème de poumons). La dexaméthasone.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.10.2025

Révision: 24.10.2025

Numéro de version 213.53 (remplace la version 213.52)

Désignation commerciale : HYDROCHLORIC ACID 31%

(suite de la page 3)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction:**

Le produit n'est pas combustible. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Gaz hydrochlorique (HCl)

Le produit répandu réagit au contact des métaux communs en dégageant de l'hydrogène. Les vapeurs du produit sont irritants pour les yeux et les voies respiratoires.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité :**

Voir point 8.

Porter une combinaison de protection complète avec un appareil respiratoire autonome.

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Refroidir les récipients en danger dans la zone avec de l'eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante

Porter un équipement de protection et tenir les personnes non protégées à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas laisser le produit pénétrer les canalisations, l'eau de ruissellement ni les nappes d'eau souterraines.

Informers les autorités compétentes en cas de déversement de quantités importantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Assurer une aération suffisante.

Éliminer le matériel contaminé en tant que déchet conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.10.2025

Révision: 24.10.2025

Numéro de version 213.53 (remplace la version 213.52)

Désignation commerciale : HYDROCHLORIC ACID 31%

(suite de la page 4)

Préventions des incendies et des explosions:

Le produit n'est pas combustible

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage :** Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Respecter les lois et les prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances dangereuses pour l'eau.

Prévoir des sols résistant aux acides

Le produit contient l'ingrédient corrosif.

Conserver dans l'emballage de livraison ou dans des récipients en PE.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec des métaux

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Classe de stockage : 8 B L (VCI - Konzept, 2007)**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :****7647-01-0 chlorure d'hydrogene**VLEP Valeur momentanée: 7,6 mg/m³, 5 ppm**DNEL****7647-01-0 chlorure d'hydrogene**

Inhalatoire	DNEL (worker)	15 mg/m ³ (Aiguë - effets locaux) 8 mg/m ³ (Effets locaux à long terme)
	DNEL (population)	15 mg/m ³ (Aiguë - effets locaux) 8 mg/m ³ (Effets locaux à long terme)

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :

Filtre B

Filtre combiné E-P2

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.10.2025

Révision: 24.10.2025

Numéro de version 213.53 (remplace la version 213.52)

Désignation commerciale : HYDROCHLORIC ACID 31%

(suite de la page 5)

Protection des mains :

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

butylcaoutchouc, épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,7$ mm, temps de rupture : ≥ 480 min.

Caoutchouc nitrile (NBR), épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,4$ mm, temps de rupture : ≥ 480 min.

Caoutchouc chloroprène, épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm, temps de pénétration: ≥ 480 min.

chlorure de polyvinyle - PVC, épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm, temps de pénétration: ≥ 480 min.

Il convient de noter que la durée de vie quotidienne d'un gant de protection chimique dans la pratique peut être significativement plus courte que le temps de perméation déterminé par les tests en raison des nombreux facteurs d'influence (par exemple, la température).

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité fermés hermétiquement avec protection latérale

Protection du corps :

Vêtement de protection résistants aux acides (tablier en plastique, botter en plastique).

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette solution.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales.**

État physique

Liquide

Couleur :

incolore - jaunâtre

Odeur :

piquante

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion :

non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

100 °C (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)

Inflammabilité

Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure :

Non déterminé.

supérieure :

Non déterminé.

Point d'éclair :

non applicable

Température de décomposition :

Non déterminé.

pH à 20 °C

<1

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.10.2025

Révision: 24.10.2025

Numéro de version 213.53 (remplace la version 213.52)

Désignation commerciale : HYDROCHLORIC ACID 31%

(suite de la page 6)

pH :	
Viscosité :	
Viscosité cinématique dynamique :	Non déterminé.
Solubilité l'eau :	entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)
Pression de vapeur à 50 °C:	137,3 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,148 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme :	liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Point/l'intervalle de ramollissement	
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
Explosibles désensibilisés	néant

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.10.2025

Révision: 24.10.2025

Numéro de version 213.53 (remplace la version 213.52)

Désignation commerciale : HYDROCHLORIC ACID 31%

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité consulter 10.3**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:**

oxydants forts

alcalis (lessives)

métaux communs (no nobles)

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Gaz hydrochlorique (HCl)

chlore

Hydrogène

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :****7647-01-0 chlorure d'hydrogene**

Dermique | LD50 | >5010 mg/kg (201)

Effet primaire d'irritation :**de la peau :**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales: Test d'Ames : négatif**Indications toxicologiques complémentaires :****Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Basé sur des informations actuellement connues pas d'effets CMR.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.10.2025

Révision: 24.10.2025

Numéro de version 213.53 (remplace la version 213.52)

Désignation commerciale : HYDROCHLORIC ACID 31%

(suite de la page 8)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

7647-01-0 chlorure d'hydrogene

LC 50 / 96 h	3,25 mg/l (Lepomis macrochirus)
EC 50 / 48 h	4,92 mg/l (Daphnia magna)
EC 50 / 72 h (statique)	4,7 mg/l (Chlorella vulgaris) (OECD 201)
EC 50 / 3 h	5-5,5 mg/l (boues activées (DEV - L2)) (OECD 209 (Activated Sludge, Resp. Inhibition Test))

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.

12.4 Mobilité dans le sol

 Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: n'est pas applicable

vPvB: n'est pas applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'avertissement ci-dessous concerne le produit laissé en l'état et non les produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres méthodes d'élimination peuvent être nécessaires ; en cas de doute, consulter le fournisseur du produit ou les autorités locales.

Recommandation :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Code déchet :

Depuis le 1.1.1999, les numéros de code des déchets ne sont pas seulement liés aux produits mais essentiellement aux applications. Le numéro de code de déchet valable pour l'application peut être consulté dans le catalogue européen des déchets.

Emballages non nettoyés :

 Élimination conformément aux dispositions réglementaires.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.10.2025

Révision: 24.10.2025

Numéro de version 213.53 (remplace la version 213.52)

Désignation commerciale : HYDROCHLORIC ACID 31%

(suite de la page 9)

Recommandation :

Vider complètement le récipient et l'envoyer nettoyé à un reconditionnement ou à un retraitement. Éliminer les récipients uniquement en accord avec les autorités locales.

V e r s i o n d e l a l i v r a t i o n : Après une vidange optimale, retourner immédiatement au fournisseur, hermétiquement fermé et sans nettoyage. Il faut veiller à ce qu'aucune substance étrangère ne pénètre dans l'emballage !

Autres récipients : les vider complètement et les envoyer nettoyés à un reconditionnement ou à un retraitement.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
ADR/RID, IMDG, IATA	UN1789
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR/RID	1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE
IMDG, IATA	HYDROCHLORIC ACID
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR/RID	
Classe	8 (C1) Matières corrosives.
Étiquette	8
IMDG, IATA	
Class	8 Matières corrosives.
Label	8
14.4 Groupe d'emballage	
ADR/RID, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
Polluant marin :	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
Indice Kemler :	80
No EMS :	F-A,S-B
Segregation groups	Ácidos fortes
Stowage Category	C
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	
ADR/RID	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.10.2025

Révision: 24.10.2025

Numéro de version 213.53 (remplace la version 213.52)

Désignation commerciale : HYDROCHLORIC ACID 31%

(suite de la page 10)

IMDG
Limited quantities (LQ)
Excepted quantities (EQ)

 1L
 Código E4
 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
 Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
"Règlement type" de l'ONU:

UN 1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE, 8, II

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

chlorure d'hydrogene

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.10.2025

Révision: 24.10.2025

Numéro de version 213.53 (remplace la version 213.52)

Désignation commerciale : HYDROCHLORIC ACID 31%

(suite de la page 11)

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

7647-01-0 chlorure d'hydrogene

3

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

7647-01-0 chlorure d'hydrogene

3

Prescriptions nationales :**Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction****Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

VOC (CE) 0,0 g/l**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2023/707.

UFI market placements:

Allemagne, Bulgarie, Danemark, DKE, ESE, Union Européenne, Finlande, SFS, France, Grèce, Irlande, ISE, Croatia, Lettonie, FL, la Lituanie, LTE, Malte, Pays-Bas, Norvège, Allemagne, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Tschéquie, Chypre

Phrases importantes

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Service établissant la fiche technique : Voir section 1.3 : Domaine de renseignement**Date de la version précédente:** 24.10.2024**Numéro de la version précédente:** 213.52**Acronymes et abréviations:**

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

SVHC: Substance of Very High Concern

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.10.2025

Révision: 24.10.2025

Numéro de version 213.53 (remplace la version 213.52)

Désignation commerciale : HYDROCHLORIC ACID 31%

(suite de la page 12)

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

ANNEXE

Scénarios d'exposition :

Fabrication de la substance

Utilisation comme produit intermédiaire

Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges

Le cas échéant, pour l'industrie, le commerce et les consommateurs

F